

*Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres, et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.*



**Partie B – Information propre à chaque fonds**

**Version modifiée datée du 22 octobre 2020 du prospectus simplifié daté du 7 mai 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 14 septembre 2020**

***OPC alternatifs***

Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park (série A, série AH, série F, série FH, série I, série IH, série P, série PH, série FNB en \$ CA et série FNB couverte en \$ US)

Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret (série A, série AH, série F, série FH, série I, série IH, série P, série PH, série FNB en \$ CA et série FNB couverte en \$ US)

Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret (série A, série AH, série F, série FH, série I, série IH, série P, série PH, série FNB en \$ CA et série FNB couverte en \$ US)

Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro (série A, série AH, série F, série FH, série I, série IH, série P, série PH, série FNB en \$ CA et série FNB couverte en \$ US)

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
FONDS ALTERNATIF DE TITRES DE CREDIT DE QUALITE SUPERIEURE CI LAWRENCE PARK ...	1
FONDS ALTERNATIF D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ABSOLU CI MARRET .....	5
FONDS ALTERNATIF DE RENDEMENT AMÉLIORÉ CI MARRET .....	9
FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE MONDIALE CI MUNRO.....	13

# Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park

## Détail du fonds

Type d'OPC	Stratégies alternatives
<b>Date de création</b>	
Série A	7 novembre 2018
Série AH	2 novembre 2020
Série F	7 novembre 2018
Série FH	2 novembre 2020
Série I	7 novembre 2018
Série IH	2 novembre 2020
Série P	19 mai 2020
Série PH	19 mai 2020
Série FNB en \$ CA	15 janvier 2021
Série FNB couverte en \$ US	15 janvier 2021
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Lawrence Park Asset Management Ltd.

## Quels types de placements le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

Le fonds a pour objectif de générer un rendement total positif constant en mettant l'accent sur la préservation du capital et une faible corrélation par rapport aux marchés traditionnels des actions et des titres à revenu fixe. Il sera principalement investi dans des titres de créance de sociétés et d'institutions financières de qualité supérieure dans le monde développé.

Le fonds aura recours au levier financier. L'effet de levier sera créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas être supérieur à trois fois la valeur liquidative du fonds. Il sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celles-ci.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le sous-conseiller en valeurs achètera et gèrera un portefeuille de base composé principalement de titres de créance de qualité supérieure, qui seront sélectionnés en tenant compte de principes fondamentaux éprouvés et de conditions techniques du marché. Le placement sera réparti entre un grand nombre d'émetteurs provenant de plusieurs secteurs d'activité et régions géographiques, dans toutes les parties de la structure du capital et selon tout profil d'échéance.

Le sous-conseiller en valeurs utilisera prudemment l'effet de levier afin d'accroître le rendement prévu du portefeuille tout en limitant la volatilité prévue, ce qui correspond à un produit à revenu fixe sans effet de levier. Par exemple, le sous-conseiller en valeurs peut décider de détenir une position avec effet de levier dans une obligation de société à échéance de trois ans plutôt qu'une obligation sans effet de levier à échéance de 10 ans.

Afin de réduire la volatilité du portefeuille, le sous-conseiller en valeurs maintiendra de façon générale un degré de sensibilité globale aux taux d'intérêt considérablement moins élevé que l'indice de référence, sauf dans des circonstances où il juge prudent d'accroître la sensibilité aux taux. On réduira la sensibilité aux taux principalement au moyen de ventes à découvert d'obligations d'État, ou en utilisant des positions vendeur dans des contrats à terme sur obligations afin de dénouer des positions acheteur dans des obligations de société. D'autres techniques peuvent être utilisées pour réduire la sensibilité aux taux, notamment des options sur obligations, des swaps de taux d'intérêt et/ou d'autres titres présentant une corrélation négative avec les obligations de société.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

Le sous-conseiller en valeurs conclura des opérations de couverture du change à l'égard des positions en titres étrangers afin de réduire au minimum la sensibilité du portefeuille aux fluctuations du change. Le sous-conseiller en valeurs entend généralement couvrir une tranche importante de l'exposition à d'autres monnaies que le dollar canadien attribuable au portefeuille par rapport au dollar canadien. Cependant, le sous-conseiller en valeurs peut choisir de ne pas couvrir l'exposition à une monnaie donnée si, à son entière appréciation, il juge qu'il serait trop difficile de le faire ou que l'exposition est adéquate.

Le sous-conseiller affirme que, en raison de la complexité et de l'inefficacité inhérentes des marchés mondiaux des obligations de sociétés, il est toujours possible de réaliser des opérations avantageuses.

Le fonds sera principalement investi dans des titres de créance de sociétés et d'institutions financières de qualité supérieure dans le monde développé. Il peut également investir dans d'autres titres à revenu fixe, notamment des obligations d'État, des actions privilégiées, des titres de créance à taux variable, des titres adossés à des actifs, des obligations de moins bonne qualité et des fonds négociés en bourse. Le fonds investira principalement dans des titres de créance libellés en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Il peut également investir dans des contrats dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt et de devises, des swaps sur le rendement total, des contrats à terme, des contrats à livrer, des options, des swaps sur défaillance et d'autres produits dérivés liés au crédit.

Le portefeuille du fonds sera bien diversifié pour ce qui est des émetteurs, des secteurs et des marchés, et il maintiendra un niveau de liquidité élevé en investissant principalement dans des titres qui sont largement négociés par plusieurs courtiers.

Il est prévu que les rendements proviendront d'une combinaison de l'intérêt gagné, des gains sur les opérations et des gains en capital.

Le sous-conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir temporairement de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres pour des raisons stratégiques.

Le fonds aura recours à une approche flexible dans l'utilisation d'instruments dérivés et peut utiliser de façon opportuniste des options, des swaps, des contrats à terme et des contrats à livrer à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans différentes conditions du marché.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de détenir une partie des actifs du fonds dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB nationaux et étrangers, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement.

Lorsqu'il prend une position « vendeur », le sous-conseiller en valeurs peut vendre un instrument dont le fonds n'est pas propriétaire et ensuite faire un emprunt afin de respecter ses obligations de règlement. Le sous-conseiller en valeurs peut également prendre des positions « vendeur » dans des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps. Une position « vendeur » tirera profit d'une diminution du cours de l'instrument sous-jacent et perdra de la valeur si le cours de l'instrument sous-jacent augmente. Une position « acheteur » tirera profit d'une augmentation du cours du titre et perdra de la valeur si le cours du titre diminue.

Le fonds peut faire des emprunts jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres, pourvu qu'immédiatement après avoir conclu un emprunt de fonds ou une opération de vente à découvert, la valeur globale combinée des fonds empruntés et de la valeur marchande globale des titres vendus à découvert ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, sous réserve de certaines limites et conditions, notamment les suivantes :

- la valeur marchande de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 50 % de la valeur liquidative totale du fonds;
- la valeur marchande de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 10 % de la valeur liquidative totale du fonds;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park. Il devrait être lu conjointement avec la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier au Canada que si celui-ci est un courtier inscrit dans un territoire du Canada et un membre de l'OCRCVM;
- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada que si celui-ci remplit les conditions suivantes : a) il est membre d'une bourse qui l'oblige à se soumettre à une inspection réglementaire; et b) il a une valeur nette dépassant 50 millions de dollars.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné, y compris une exposition à cet émetteur au moyen d'opérations sur dérivés visés ou de parts indicielles.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Selon la conjoncture du marché, l'approche de placement utilisée par le sous-conseiller en valeurs à l'égard du fonds peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que celui des fonds gérés de façon moins active. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés. Toutefois, dans le cas du fonds, qui détient des produits à revenu fixe négociés hors cote (plutôt qu'à la cote d'une bourse), le gestionnaire s'efforcera de réduire au minimum les frais d'opérations et de générer des gains nets pour le fonds.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux emprunts
- le risque lié aux titres à revenu fixe
- les risques liés à un placement dans des instruments à taux variable
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,20 %, 17,97 %, 10,60 %, 11,41 %, 12,54 %, 15,66 %, 10,54 % et 14,95 % de l'actif net du fonds était investi dans des titres d'AT &T Inc., d'Enbridge Inc., d'Inter Pipeline Ltd., de Crédit VW Canada, Inc., de Compagnie de crédit Ford du Canada, de Nissan Canada Inc., de Canadian Natural Resources Ltd. et de Molson Coors International LP, respectivement. Par conséquent, le fonds est également exposé au risque de concentration.

Au 15 avril 2020, la Série Portefeuilles de revenu et la Catégorie de société canadienne Synergy étaient propriétaires d'environ 19,9 % et 51,2 %, respectivement, de la valeur liquidative du fonds, ce qui expose le fonds au risque lié aux rachats importants.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? — Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB et/ou dans une série couverte.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un revenu et une plus-value du capital à long terme;
- vous cherchez à réduire la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt;
- vous recherchez une exposition aux marchés mondiaux des titres de crédit de qualité supérieure et à des stratégies actives de négociation de titres de crédit;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park. Il devrait être lu conjointement avec la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

- vous cherchez à réaliser un rendement constant au cours du cycle du marché;
- vous recherchez un placement pour lequel on peut avoir recours à des emprunts, à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le fonds distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Étant donné que la série AH, la série FH, la série IH, la série P, la série PH, la série FNB couverte en \$ US et la série FNB en \$ CA sont nouvelles et n'ont pas terminé un exercice, il n'existe aucune information à leur égard. Le présent tableau présente les frais que le fonds paierait sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 % pour les parts des séries A, F et I.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	17,01	53,63	93,99	213,96
Série AH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série F	10,45	32,95	57,76	131,47
Série FH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série P	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FNB en \$ CA	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FNB couverte en \$ US	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de titres de crédit de qualité supérieure CI Lawrence Park. Il devrait être lu conjointement avec la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

## Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret

### Détail du fonds

Type d'OPC	Stratégies alternatives
<b>Date de création</b>	
Série A	7 novembre 2018
Série AH	2 août 2019
Série F	7 novembre 2018
Série FH	2 août 2019
Série I	7 novembre 2018
Série IH	2 août 2019
Série P	19 mai 2020
Série PH	19 mai 2020
Série FNB en \$ CA	15 janvier 2021
Série FNB couverte en \$ US	15 janvier 2021
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Marret Asset Management Inc.

### Quels types de placements le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

Le fonds a pour objectif de générer des rendements absolus positifs ayant une faible volatilité au cours d'un cycle du marché, quelles que soient les conditions du marché ou l'orientation générale du marché, en investissant principalement dans des titres de créance à tous les points de l'échelle du crédit, notamment de la trésorerie, des titres de créance d'État, des titres de créance de sociétés de qualité supérieure, des titres de créance à rendement élevé, des dérivés de crédit et d'autres titres productifs de revenu provenant du monde entier.

Le fonds aura recours au levier financier. L'effet de levier sera créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas être supérieur à trois fois la valeur liquidative du fonds. Il sera calculé conformément à la méthode prescrite par la réglementation des valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celle-ci.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans des titres de créance à tous les points de l'échelle du crédit, notamment de la trésorerie, des titres de créance d'État, des titres de créance de sociétés de qualité supérieure, des obligations convertibles, des titres de créance à rendement élevé, des titres d'agences gouvernementales, des obligations indexées sur l'inflation, des titres de créance de sociétés fermées, des dérivés de crédit et d'autres titres productifs de revenu provenant du monde entier.

Le sous-conseiller en valeurs décrit le cycle du marché comme l'évolution entre une période de hausse des prix et de rendement fort, soit un marché haussier, et une période de rendement faible et de diminution des prix, soit un marché baissier, puis le retour vers un nouveau marché vigoureux. Les cycles reviennent périodiquement, mais ne suivent pas un calendrier prévisible. La durée de chaque cycle complet et de chaque phase à l'intérieur de celui-ci varie entre plusieurs mois et plusieurs années.

Le sous-conseiller en valeurs jouit d'une pleine latitude quant au positionnement relatif à la durée et cherchera à procurer une exposition optimale au fil de l'évolution des conditions du marché.

En ce qui concerne les titres de créance d'État, pendant les périodes de faible croissance économique et de creusement des écarts de crédit, il est prévu que le sous-conseiller en valeurs augmentera la répartition des placements du fonds dans des titres du gouvernement du Canada et du Trésor américain, mais des titres d'autres pays développés pourraient

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

être ajoutés de façon stratégique. En outre, le sous-conseiller en valeurs utilisera des titres de créance d'État afin de couvrir le risque lié aux taux d'intérêt associé aux placements du fonds dans des titres de créance de sociétés, de façon à isoler le risque de crédit de ces avoirs.

Des titres de créance de sociétés de qualité supérieure peuvent être choisis auprès d'émetteurs situés dans des pays développés ou en voie de développement afin d'obtenir un revenu d'intérêt et des gains en capital découlant du rétrécissement des écarts de crédit. L'une des sources du rétrécissement des écarts de crédit pourrait être les escomptes sur les nouvelles émissions. De façon générale, le fonds sera largement diversifié sur le plan des secteurs et des sociétés.

Les titres de créance de sociétés à rendement élevé varieront selon la qualité, la liquidité et la durée afin d'obtenir un revenu d'intérêt et des gains en capital découlant du rétrécissement des écarts de crédit. L'une des sources du rétrécissement des écarts de crédit pourrait être les escomptes sur les nouvelles émissions. De façon générale, le fonds sera diversifié sur le plan des secteurs et des sociétés.

Lorsque le sous-conseiller en valeurs le juge approprié ou en cas de conjoncture du marché, économique et/ou politique défavorable, le portefeuille du fonds pourrait se composer principalement de titres de créance d'État à très court terme, comme des titres du Trésor américain (équivalents de trésorerie) et, dans une moindre mesure, de la trésorerie.

Le sous-conseiller en valeurs cherchera à atteindre l'objectif de placement du fonds en gérant stratégiquement les éléments du portefeuille en combinant une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une société de générer de la trésorerie et de respecter les obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance. Le sous-conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses résultats historiques et à ses perspectives d'avenir, à son profil de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le sous-conseiller en valeurs conclura des opérations de couverture du change à l'égard des positions en titres étrangers afin de réduire au minimum la sensibilité du portefeuille aux fluctuations du change. Le sous-conseiller en valeurs entend généralement couvrir une tranche importante de l'exposition à d'autres monnaies que le dollar canadien attribuable au portefeuille par rapport au dollar canadien. Cependant, le sous-conseiller en valeurs peut choisir de ne pas couvrir l'exposition à une monnaie donnée si, à son entière appréciation, il juge qu'il serait trop difficile de le faire ou que l'exposition est adéquate.

Le sous-conseiller en valeurs aura recours à une approche flexible dans l'utilisation d'instruments dérivés et peut utiliser de façon opportuniste des options, des swaps, des contrats à terme et des contrats à livrer à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans différentes conditions du marché. Le sous-conseiller en valeurs peut utiliser des instruments dérivés lorsque l'intérêt sous-jacent de l'instrument dérivé est un fonds négocié en bourse. Le fonds peut utiliser des dérivés de crédit afin de couvrir le risque de crédit associé à ses titres de créance de sociétés en temps voulu et efficacement.

Lorsqu'il prend une position « vendeur », le sous-conseiller en valeurs peut vendre un instrument dont le fonds n'est pas propriétaire et ensuite faire un emprunt afin de respecter ses obligations de règlement. Le sous-conseiller en valeurs peut également prendre des positions « vendeur » dans des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps. Une position « vendeur » tirera profit d'une diminution du cours de l'instrument sous-jacent et perdra de la valeur si le cours de l'instrument sous-jacent augmente. Une position « acheteur » tirera profit d'une augmentation du cours du titre et perdra de la valeur si le cours du titre diminue.

Le fonds peut faire des emprunts jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres, pourvu qu'immédiatement après avoir conclu un emprunt de fonds ou une opération de vente à découvert, la valeur globale combinée des fonds empruntés et de la valeur marchande globale des titres vendus à découvert ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, sous réserve de certaines limites et conditions, notamment les suivantes :

- la valeur marchande de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 50 % de la valeur liquidative totale du fonds;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version simplifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.



- la valeur marchande de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 10 % de la valeur liquidative totale du fonds;
- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier au Canada que si celui-ci est un courtier inscrit dans un territoire du Canada et un membre de l'OCRCVM;
- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada que si celui-ci remplit les conditions suivantes : a) il est membre d'une bourse qui l'oblige à se soumettre à une inspection réglementaire; et b) il a une valeur nette dépassant 50 millions de dollars.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné, y compris une exposition à cet émetteur au moyen d'opérations sur dérivés visés ou de parts indicelles.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de détenir une partie des actifs du fonds dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB nationaux et étrangers, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds.

Selon la conjoncture du marché, l'approche de placement utilisée par le sous-conseiller en valeurs à l'égard du fonds peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que celui des fonds gérés de façon moins active. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés. Toutefois, dans le cas du fonds, qui détient des produits à revenu fixe négociés hors cote (plutôt qu'à la cote d'une bourse), un taux de rotation accru pourrait en fait réduire les frais d'opérations. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez le fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un organisme de placement collectif.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risqué lié aux emprunts
- le risque lié aux titres à revenu fixe
- les risques liés à un placement dans des instruments à taux variable
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? — Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB et/ou dans une série couverte.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille diversifié à rendement absolu qui est constitué de titres à revenu fixe gérés stratégiquement que vous détiendrez dans le cadre d'un portefeuille de placement diversifié;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version simplifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

- vous recherchez un placement pour lequel on peut avoir recours à des emprunts, à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le fonds distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Étant donné que la série P, la série PH, la série FNB couverte en \$ US et la série FNB en \$ CA sont nouvelles et n'ont pas terminé un exercice, il n'existe aucune information à leur égard. Le présent tableau présente les frais que le fonds paierait sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 % pour les parts des séries A, AH, F, FH, I et IH.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	17,52	55,24	96,82	220,40
Série AH	17,01	53,63	93,99	213,96
Série F	11,78	37,15	65,12	148,22
Série FH	10,76	33,92	59,45	135,33
Série I	5,74	18,09	37,71	72,18
Série IH	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FNB en \$ CA	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FNB couverte en \$ US	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif d'obligations à rendement absolu CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version simplifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

## Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret

### Détail du fonds

Type d'OPC	Stratégies alternatives
<b>Date de création</b>	
Série A	19 mai 2020
Série AH	14 mai 2020
Série F	19 mai 2020
Série FH	14 mai 2020
Série I	19 mai 2020
Série IH	14 mai 2020
Série P	19 mai 2020
Série PH	19 mai 2020
Série FNB en \$ CA	19 mai 2020
Série FNB couverte en \$ US	19 mai 2020
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Marret Asset Management Inc.

### Quels types de placements le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

Le fonds a pour objectif de procurer un revenu ayant une faible volatilité par rapport à un cycle du marché, quelles que soient les conditions du marché ou l'orientation générale de ce dernier, en investissant principalement dans des titres de créance de tous les points de l'échelle du crédit et dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Le fonds a pour objectif de procurer un revenu tout en ciblant une faible corrélation avec les actions et le revenu traditionnel.

Le fonds aura recours au levier financier. L'effet de levier sera créé au moyen d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas représenter plus de trois fois sa valeur liquidative. L'effet de levier est calculé conformément à la méthode prescrite par la réglementation sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celle-ci.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le sous-conseiller en valeurs entend investir dans des titres de créance à tous les points de l'échelle du crédit, notamment de la trésorerie, des titres de créance d'État, des titres de créance de sociétés de qualité supérieure, des titres de créance à rendement élevé, des dérivés de crédit, des billets de trésorerie, des prêts à terme, des titres à taux variable et d'autres titres productifs de revenu, y compris de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe.

Le sous-conseiller en valeurs jouit d'une latitude afin de gérer de manière tactique les avoirs du portefeuille en fonction de sa perception des marchés, des occasions et des risques.

Pendant les périodes de faible croissance économique et de creusement des écarts de crédit, le sous-conseiller en valeurs entend avoir des placements dans des obligations d'État, plus particulièrement dans des titres du gouvernement du Canada et du Trésor américain, mais des titres d'autres pays développés pourraient être ajoutés de façon stratégique. En outre, le sous-conseiller en valeurs utilisera des titres de créance d'État afin de couvrir le risque lié aux taux d'intérêt associé aux placements du fonds dans des titres de créance de sociétés, de façon à isoler le risque de crédit de ces avoirs. Le sous-conseiller en valeurs peut vendre à découvert des titres de créance d'État afin de couvrir l'exposition aux taux d'intérêt liée à ses titres de créance de sociétés.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

Des titres de créance de sociétés de qualité supérieure peuvent être choisis auprès d'émetteurs situés dans des pays développés ou en voie de développement afin d'obtenir un revenu d'intérêt et des gains en capital découlant du rétrécissement des écarts de crédit. L'une des sources du rétrécissement des écarts de crédit pourrait être les escomptes sur les nouvelles émissions. Les titres de créance de sociétés seront largement diversifiés sur le plan des secteurs et des sociétés.

En ce qui concerne les titres de créance à rendement élevé, le sous-conseiller en valeurs investira principalement dans des obligations de sociétés qui ont obtenu une note inférieure à BBB- d'une agence de notation d'obligations reconnue. Le sous-conseiller en valeurs aura recours à l'analyse fondamentale ainsi qu'à une gestion active afin de dégager des rendements supérieurs.

Le sous-conseiller en valeurs investira également dans des prêts de premier rang à taux variable, des titres de créance convertibles, des titres privilégiés, des prêts bancaires et d'autres titres productifs de revenu. Le fonds sera diversifié par secteur afin de réduire le risque de défaillance et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit et aux devises.

Le sous-conseiller en valeurs applique une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une société de générer de la trésorerie et de respecter les obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance. Le sous-conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses résultats historiques et à ses perspectives d'avenir, à son profil de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le sous-conseiller en valeurs conclura des opérations de couverture du change à l'égard des positions en titres étrangers afin de réduire au minimum la sensibilité du portefeuille aux fluctuations du change. Le sous-conseiller en valeurs entend généralement couvrir une tranche importante de l'exposition à d'autres monnaies que le dollar canadien attribuable au portefeuille par rapport au dollar canadien. Cependant, le sous-conseiller en valeurs peut choisir de ne pas couvrir l'exposition à une monnaie donnée si, à son entière appréciation, il juge qu'il serait trop difficile de le faire ou que l'exposition est adéquate.

La durée maximale du portefeuille devrait être de 4 ans.

Le sous-conseiller en valeurs aura recours à une approche flexible dans l'utilisation d'instruments dérivés et peut utiliser de façon opportuniste des options, des swaps, des contrats à terme et des contrats à livrer à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans différentes conditions du marché. Le sous-conseiller en valeurs peut utiliser des instruments dérivés lorsque l'intérêt sous-jacent de l'instrument dérivé est un fonds négocié en bourse. Le fonds peut utiliser des dérivés de crédit afin de couvrir le risque de crédit associé à ses titres de créance de sociétés en temps voulu et efficacement.

Lorsqu'il prend une position « vendeur », le sous-conseiller en valeurs peut vendre un instrument dont le fonds n'est pas propriétaire et ensuite faire un emprunt afin de respecter ses obligations de règlement. Le sous-conseiller en valeurs peut également prendre des positions « vendeur » dans des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps. Une position « vendeur » tirera profit d'une diminution du cours de l'instrument sous-jacent et perdra de la valeur si le cours de l'instrument sous-jacent augmente. Une position « acheteur » tirera profit d'une augmentation du cours du titre et perdra de la valeur si le cours du titre diminue.

Le fonds peut faire des emprunts jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres, pourvu qu'immédiatement après avoir conclu un emprunt de fonds ou une opération de vente à découvert, la valeur globale combinée des fonds empruntés et de la valeur marchande globale des titres vendus à découvert ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, sous réserve de certaines limites et conditions, notamment les suivantes :

- la valeur marchande de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 50 % de la valeur liquidative totale du fonds;
- la valeur marchande de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 10 % de la valeur liquidative totale du fonds;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier au Canada que si celui-ci est un courtier inscrit dans un territoire du Canada et un membre de l'OCRCVM;
- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada que si celui-ci remplit les conditions suivantes : a) il est membre d'une bourse qui l'oblige à se soumettre à une inspection réglementaire; et b) il a une valeur nette dépassant 50 millions de dollars.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné, y compris une exposition à cet émetteur au moyen d'opérations sur dérivés visés ou de parts indicielles.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de détenir une partie des actifs du fonds dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB nationaux et étrangers, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Selon la conjoncture du marché, l'approche de placement utilisée par le sous-conseiller en valeurs à l'égard du fonds peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que celui des fonds gérés de façon moins active. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés. Toutefois, dans le cas du fonds, qui détient des produits à revenu fixe négociés hors cote (plutôt qu'à la cote d'une bourse), un taux de rotation accru pourrait en fait réduire les frais d'opérations. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez le fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un organisme de placement collectif.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risqué lié aux emprunts
- le risque lié aux titres à revenu fixe
- les risques liés à un placement dans des instruments à taux variable
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? — Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB et/ou dans une série couverte.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe qui vise à produire un revenu constant à faible volatilité sur un cycle de crédit;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

- vous recherchez un placement pour lequel on peut avoir recours à des emprunts, à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyen.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le fonds distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Aucune information concernant les frais du fonds ne peut être donnée puisque celui-ci est nouveau et n'a pas terminé un exercice. Veuillez consulter la rubrique *Frais et charges directement payables par vous* de la partie A du prospectus simplifié.

## Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro

### Détail du fonds

Type d'OPC	Stratégies alternatives
<b>Date de création</b>	
Série A	7 novembre 2018
Série AH	9 novembre 2020
Série F	7 novembre 2018
Série FH	9 novembre 2020
Série I	7 novembre 2018
Série IH	9 novembre 2020
Série P	19 mai 2020
Série PH	9 novembre 2020
Série FNB en \$ CA	15 janvier 2021
Série FNB en \$ US	19 janvier 2021
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Munro Partners

### Quels types de placements le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

Le fonds a pour objectif de générer des rendements absolus rajustés en fonction du risque au moyen d'une exposition à des actions mondiales de croissance à moyen et à long terme, tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Le fonds aura recours au levier financier. De façon générale, l'effet de levier sera créé au moyen de l'utilisation de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas être supérieur à trois fois la valeur liquidative du fonds. Il sera calculé conformément à la méthode prescrite par la réglementation des valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celle-ci.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans des actions mondiales cotées en bourse au moyen d'une stratégie de positions acheteur/vendeur en favorisant les positions acheteur. La stratégie de placement vise à repérer les tendances de croissance durable qui sont sous-évaluées ou mal évaluées par le marché, ainsi que les actions qui en tireront profit ou qui en seront touchées défavorablement.

L'exposition brute globale du fonds ne doit pas excéder 150 % de la valeur liquidative du fonds. Le sous-conseiller en valeurs utilise son processus d'investissement exclusif pour générer une sélection ciblée d'occasions de placement et filtrer ces occasions de croissance structurelle dans un portefeuille de placements concentré. Pour ce faire, on utilise des idées thématiques descendantes et la sélection d'actions ascendante établie par le sous-conseiller en valeurs afin de générer des idées de placement à forte conviction.

Les principales idées de placement sont triées au moyen d'une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs définis afin de constituer un ensemble de placements à forte conviction dans des positions acheteur et vendeur, sans prise de position quant aux indices, aux régions et aux secteurs. Des positions acheteur sont prises sur des titres de sociétés qui, d'après le sous-conseiller en valeurs, ont un potentiel non reconnu, et des positions vendeur sont prises sur des titres de sociétés qui, d'après le sous-conseiller en valeurs, sont mal positionnées ou surévaluées.

En règle générale, le portefeuille concentré du fonds sera constitué de 30 à 50 placements. Le fonds investira généralement dans des actions mondiales cotées en bourse, des équivalents de trésorerie, des dérivés hors cote et des dérivés négociés en bourse. Il n'existe aucune restriction quant aux régions, à la capitalisation boursière ou aux secteurs, ni aucune limite de répartition relativement à l'emplacement, à la catégorie ou à la monnaie des actifs. Une

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

petite partie des actifs du fonds peut être investie dans des actions de sociétés internationales non cotées en bourse dont l'inscription en bourse est généralement prévue dans les 12 mois.

Le sous-conseiller en valeurs accorde une grande importance à la protection du capital, et le fonds pourrait détenir une plus grande part de trésorerie au besoin, notamment si des placements appropriés ne peuvent être trouvés, ou si les risques liés au marché à court terme sont élevés, et gérer de façon dynamique ses expositions au marché et au change afin de protéger le capital et d'améliorer les perspectives de générer des rendements absolus positifs à long terme.

Le sous-conseiller en valeurs pourrait chercher à gérer l'exposition du fonds au risque de change au moyen d'une combinaison de trésorerie, de dérivés sur devises hors cote, de contrats à terme sur devises et de swaps.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation des valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds.

Le fonds aura recours à une approche flexible dans l'utilisation d'instruments dérivés, conformément à la limite d'exposition brute globale correspondant à 1,5 fois sa valeur liquidative, à son processus d'investissement et à ses pratiques de gestion des risques. Le fonds peut utiliser de façon opportuniste des options, des swaps, des contrats à terme et des contrats à livrer à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans différentes conditions du marché. Le fonds peut utiliser des instruments dérivés lorsque l'intérêt sous-jacent du dérivé est un fonds négocié en bourse. Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir d'utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps afin i) de couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et des cours de ses placements et ii) d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés des capitaux en particulier plutôt que d'acheter les titres directement.

Le sous-conseiller en valeurs peut également choisir de détenir une partie des actifs du fonds dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB nationaux et étrangers, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement.

Des ventes à découvert sont effectuées dans le cadre de la stratégie de placement afin de tirer profit de la diminution des cours de titres, mais elles ne servent pas à couvrir le portefeuille. Les positions vendeur sont assujetties à une approche plus prudente en matière de risques, leur taille est plus petite et elles génèrent plus souvent un profit. Le fonds effectue des ventes à découvert en empruntant des titres auprès d'un courtier de premier ordre et en donnant une garantie à ce courtier. Le sous-conseiller en valeurs peut également prendre des positions « vendeur » dans des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps. Une position « vendeur » tirera profit d'une diminution du cours de l'instrument sous-jacent et perdra de la valeur si le cours de l'instrument sous-jacent augmente. Une position « acheteur » tirera profit d'une augmentation du cours du titre et perdra de la valeur si le cours du titre diminue.

De façon générale, le fonds ne fera pas d'emprunt pour créer un effet de levier. Toutefois, un effet de levier peut être introduit dans le fonds au moyen de l'utilisation de dérivés et de ventes à découvert. Le sous-conseiller en valeurs n'a pas recours à l'effet de levier pour augmenter la position investie nette du fonds au-delà de la limite d'exposition brute globale correspondant à 150 % de la VL du fonds.

L'utilisation par le fonds de ventes à découvert est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de sa valeur liquidative.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, sous réserve de certaines limites et conditions, notamment les suivantes :

- la valeur marchande de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 50 % de la valeur liquidative totale du fonds;
- la valeur marchande de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 10 % de la valeur liquidative totale du fonds;
- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier au Canada que si celui-ci est un courtier inscrit dans un territoire du Canada et un membre de l'OCRCVM;
- le fonds ne déposera une garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada que si celui-ci remplit les conditions suivantes : a) il est membre d'une bourse qui l'oblige à se soumettre à une inspection réglementaire; et b) il a une valeur nette dépassant 50 millions de dollars.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.



Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné, y compris une exposition à cet émetteur au moyen d'opérations sur dérivés visés ou de parts indicielles.

Selon la conjoncture du marché, l'approche de placement utilisée par le sous-conseiller en valeurs à l'égard du fonds peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé que celui des fonds gérés de façon moins active. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez le fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un organisme de placement collectif.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié au style

Au 15 avril 2020, la Série Portefeuilles équilibrée, le Fonds de revenu amélioré et le Fonds de revenu CI étaient propriétaires d'environ 30,6 %, 11,3 % et 12,5 %, respectivement, de la valeur liquidative du fonds, ce qui expose le fonds au risque lié aux rachats importants.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? — Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds. Vous y trouverez également une explication des risques supplémentaires qui peuvent s'appliquer à un placement dans une série FNB.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital au moyen d'un portefeuille d'actions mondiales de croissance;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- vous êtes disposé à accepter des fluctuations éventuelles de votre placement étant donné que les actifs générant les rendements à long terme les plus élevés peuvent également comporter le niveau de risque à court terme le plus élevé;
- vous recherchez un placement pour lequel on peut avoir recours à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs;
- vous êtes disposé à accepter un niveau de risque moyen.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer le revenu net qu'il a réalisé à la fin de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. De plus, le fonds prévoit distribuer tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Étant donné que les séries AH, FH, IH, P, PH, FNB en \$ CA et FNB couverte en \$ US sont nouvelles et en activité depuis moins d'un exercice, il n'existe aucune information à leur égard. Le présent tableau présente les frais que le fonds paierait sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 % pour les parts des séries A, F et I.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	24,39	76,88	134,76	306,76
Série AH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série F	13,22	41,67	73,04	166,27
Série FH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série I	4,41	13,89	24,35	55,42
Série IH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série P	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FNB en \$ CA	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FNB couverte en \$ US	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds alternatif de croissance mondiale CI Munro. Il devrait être lu conjointement avec le reste de la version modifiée du prospectus simplifié des fonds daté du 22 octobre 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les fonds constituent le prospectus simplifié.

CI Investments Inc.  
2, rue Queen Est, 20<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque fonds dans sa notice annuelle, ses aperçus du fonds, ses aperçus du FNB, ses rapports de la direction sur le rendement du fonds et ses états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié de sorte qu'ils font légalement partie intégrante du présent document, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com) ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web de CI Investments Inc. au [www.ci.com](http://www.ci.com) ou sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**FONDS ALTERNATIF DE TITRES DE CRÉDIT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI LAWRENCE PARK**  
**FONDS ALTERNATIF D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ABSOLU CI MARRET**  
**FONDS ALTERNATIF DE RENDEMENT AMÉLIORÉ CI MARRET**  
**FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE MONDIALE CI MUNRO**